

La ville de Mitry-Mory recrute

des Agents d'animation (h/f)

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation

CDD de 10 mois, à temps non complet, du 01/09/2016 au 07/07/2017

Dans le cadre des temps périscolaires, la ville de Mitry-Mory recrute des Agents d'animation, en contrat à durée déterminée, à temps non complet (17 heures hebdomadaires).

Sous l'autorité du Directeur de la structure, l'Agent d'animation a en charge l'animation et l'encadrement d'enfants durant les pauses méridiennes et durant les temps d'activités périscolaires (les mardis et jeudis de 13h30 à 17h), en alternance sur les groupes scolaires.

Missions principales :

➤ Mettre en œuvre le projet pédagogique :

- participer à l'identification des besoins et à la mise en œuvre du projet,
- animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes),
- concevoir et aménager les espaces d'activités,
- faire des propositions novatrices.

➤ Garantir l'accueil du public :

- gérer un temps d'accueil (relationnel avec les parents, éveil des enfants,...),
- établir et mettre en œuvre les programmes d'activités conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.

➤ Animer :

- gérer son activité, de la préparation jusqu'au rangement,
- adapter l'activité à l'âge et à la fatigue des enfants, aux conditions climatiques,
- s'impliquer dans l'activité,
- créer un « imaginaire » et une sensibilisation.

Profil et compétences

Titulaire du BAFA (ou en cours), BPJEPS ou diplôme équivalent, vous disposez de connaissances sur les stades de développement de l'enfant et les techniques d'animation auprès de ce public.

Vous connaissez, respectez et appliquez la réglementation Jeunesse et Sports. Vos qualités relationnelles (écoute, sens du travail en équipe, capacité à communiquer et à rendre compte), compétences pédagogiques, discrétion, adaptation sont attendues.

Permis B et formation à la prévention et secours civiques appréciés.



Spécificités

Organisation du travail: 17h hebdomadaires, répartis le lundi et vendredi, de 11h15 à 13h30 le mardi et jeudi de 9h à 17h dans les différentes écoles.

Contraintes particulières : emplois à temps non complet, en périodes scolaires uniquement.

Rémunérations et avantages

Rémunération statutaire + prime annuelle

Participation de l'employeur aux mutuelles santé et prévoyance maintien de salaire.

Date limite de candidature : le 15 juillet 2016

Candidatures à adresser à : Madame le Maire, par voie postale ou par messagerie électronique : mairie@mitry-mory.fr

Hôtel de Ville
Direction des ressources
humaines
11/13 rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 6148

www.mitry-mory.fr
mairie@mitry-mory.fr